

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 15 janvier 2020

Secrétaire de séance : Corinne POIRIER

Le conseil municipal, réuni le 15 janvier 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Pierre RIONDY, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 6 décembre 2019 à l'unanimité.

2020-001

Chapelle de Bellor – Validation du plan de financement et demandes de subventions

Mme Isabelle PROST expose le dossier de conseil élaboré par M. KIENLEN du cabinet d'architecte GERBE sur les travaux de rénovation de la chapelle. Elle présente également le plan de financement en découlant.

Dépenses		
Nature	Coût HT	Coût TTC
Honoraires architecte du patrimoine	3 500,00	4 200,00
Etudes et diagnostics	1 000,00	1 200,00
Travaux	85 000,00	102 000,00
Montant Total	89 500,00	107 400,00

Recettes		
Nature	Taux en % du HT	Montant
Subvention état - DETR + bonification Contrat de ruralité	45	40 000,00
Subvention Région	22	20 000,00
Département - Service du patrimoine	7	6 000,00
Association - fondation du patrimoine	7	6 000,00
Autofinancement		35 400,00
Montant Total		107 400,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR et bonification du Contrat de ruralité), de la région Rhône Alpes Auvergne, du département – service du patrimoine et de tout autres financeurs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 203 « Restauration de la chapelle de Bellor ».

2020-002

Urbanisme – Carte communale

La Commune dispose actuellement d'une carte communale approuvée en 2005. Ce document de planification permet de délimiter les zones constructibles sans pouvoir y associer un règlement spécifique. Dans le cadre du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) Bourg-Bresse-Revermont, l'allocation foncière qui est attribuée à la commune pour son développement est de 2 ha en extension du tissu urbain 2015. Cette allocation couvre la période 2015-2035. En revanche, le volume de zones classées constructibles dans la carte communale en extension du tissu urbain reste encore très important, de l'ordre de 40 ha. La carte communale est donc incompatible avec le SCOT.

Le SCOT révisé a été approuvé en décembre 2016. En application des dispositions de l'article L.131-6 du CU, les documents de planification communaux ont 3 ans pour

être mis en compatibilité avec le SCOT. Pour gérer cette incompatibilité, après rencontre de la commission urbanisme avec le chargé d'études de la CA3B, M. le Maire présente les 3 solutions envisageables :

- L'abrogation de la CC ;
- La révision de la CC ;
- L'abrogation de la CC et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré, et considérant :

- que l'abrogation simple du document d'urbanisme présente des restrictions trop importantes du fait de la suppression totale de la délimitation des zones constructibles ;

- que l'élaboration d'un PLU est une procédure qui serait incohérente à la position de la commune, notamment au niveau du coût de l'opération ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la révision de la carte communale. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 195.

2020-003

Procédure de mise en péril imminent

M. le Maire informe que la procédure de mise en péril imminent relatif au bâtiment situé route de la Bascule a été lancée à la suite du passage de l'expert nommé par le tribunal administratif compétent. Le montant de ses honoraires s'élève à 1 052.82 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la refacturation de ces honoraires au propriétaire du bâtiment.

Epicerie

M. le Maire présente le courrier de M. Frédéric RUFFIER informant de sa décision de ne pas renouveler le bail commercial du local de l'épicerie à la date du 31 août 2020. Il informe également que deux personnes sont susceptibles de reprendre le commerce. Afin de faciliter la reprise de l'épicerie, le conseil municipal décide de lancer une réflexion sur l'engagement de la commune quant aux travaux dans le local commercial et dans le logement, mais également au niveau financier.

Commission finances, fleurissement et cérémonie

- Chapelle de Bellor : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 20 000.00 € pour les travaux de restauration.

- Stade municipal et WC publics : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 10 000.00 € pour les travaux de mise en accessibilité.

Commission bâtiments, réseaux et urbanisme

- Local pompiers : Le conseil municipal décide de procéder au remplacement du chauffe-eau qui est défectueux. Le devis de l'entreprise ARBANDESBORDES est accepté pour un montant de 575.93 € HT, soit 691.12 € TTC.

- Ecole : En attente du devis de l'entreprise DEDIANNE pour le remplacement du brûleur de la chaudière gaz.

- Stade municipal et WC publics : Mise en accessibilité : Présentation de l'avancement des travaux. Les réunions de chantier ont lieu chaque lundi après-midi.

- Urbanisme – Demande de mise en conformité : Rapport de suivi des différents dossiers. Lors du prochain conseil municipal, l'envoi des procès-verbaux d'infraction sera validé pour les dossiers non régularisés. Ces derniers seront alors transmis au Procureur de la République.

Commissions Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque, Culture et loisirs

- Ecole – Grève du 9 janvier : La garde des enfants a été assurée par les agents communaux (Service minimum d'accueil).

- Réception des bulletins municipaux – Distribution en cours.

- Bibliothèque : Intégration du service communal dans le projet « voix vertes » de la CA3B avec animations le 1^{er} février 2020.

Commission voirie, matériel technique et cimetière

- Cimetière : Constat d'un problème pour la dépose d'urne funéraire dans les nouveaux columbariums. Le règlement intérieur sera modifié pour indiquer les dimensions intérieures des cases du columbarium.

- Aménagement route de la Bascule : Les travaux de reprise pour l'évacuation des eaux de pluie ont été effectués et donnent entière satisfaction.

Divers

- Présentation des permis de construire et déclarations préalables récemment déposés
DP00112419D0019 – PONCET Lucas – Construction d'une piscine – 821 route de la Bascule.

DP00112419D0020 – MOISSONNIER Luc – Installation photovoltaïque - régularisation – 222 chemin des Tronches.

DP0012419D0021 – BERNARD Nicolas – Installation photovoltaïque - régularisation – 337 route de Saint-Nizier.

PC00112419D0010 – BUCHE Franck – Construction maison d'habitation – chemin des Tronches.

PC00112419D0011 – PERTUIZET Jean-Michel – Fermeture d'une terrasse – 652 route de la Bascule.

PC00112419D0012 – VACLE Angy – Transformation garage et abri – 521 route de Varennes.

- Elections municipales 2020 : Préparation du bureau de vote.

Date à retenir

Lundi 20 janvier : Assemblée Générale de l'association « Les amis de Bellor » à 19h00 en mairie.

Mardi 21 janvier : Rencontre avec le SDIS et M. Alain CHAPUIS, conseiller départemental à 18h00 en mairie.

Mercredi 22 janvier : CA3B -Réunion CLECT à 18h30 à Montrevel-en-Bresse.

Vendredi 24 janvier : CA3B - Conférence annuelle des élus à 15h45 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : CA3B – Cérémonie des vœux à 18h30 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : Pompiers – Assemblée générale à 20h00 en mairie.

Mardi 28 janvier : CA3B – Commission finances à 18h00 à Bourg-en-Bresse.

Samedi 1^{er} février : Bibliothèque – Manifestation « Contes de l'après ».

Samedi 8 février : Commission voirie à 9h00 en mairie.

Samedi 8 février : Commission bâtiments à 10h00 en mairie.

Lundi 17 février : Commission finances à 18h00 en mairie.

Samedi 22 février : 100 ans de M. Gaston PRELY.

Dimanche 15 mars : Elections municipales 1^{er} tour.

Dimanche 22 mars : Elections municipales 2^{ème} tour.

Date du prochain conseil municipal le vendredi 21 février 2020 à 19h00

Mr le Maire,

Pierre RIONDY

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 15 janvier 2020

Répertoire des délibérations

Numéro de délibération	Objet
2020-001	Chapelle de Bellor – Validation de plan de financement et demandes de subventions
2020-002	Urbanisme – Carte communale
2020-003	Procédure de mise en péril imminent

Emargement des Conseillers Municipaux présents

NOM Prénom	Absent	Procuration à	Signature
RIONDY Pierre			
POIRIER Corinne			
FION Bernard			
PROST Isabelle			
PRABEL Jean-Claude			
PERTUIZET Dominique			
FAVIER Monique			
FERRIER Olivier			
BEREZIAT Fanny			
BAILLET Frédéric			
PIZZINI Laetitia			
LAYAT Claude			

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 15 janvier 2020

Secrétaire de séance : Corinne POIRIER

Le conseil municipal, réuni le 15 janvier 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Pierre RIONDY, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 6 décembre 2019 à l'unanimité.

2020-001

Chapelle de Bellor – Validation du plan de financement et demandes de subventions

Mme Isabelle PROST expose le dossier de conseil élaboré par M. KIENLEN du cabinet d'architecte GERBE sur les travaux de rénovation de la chapelle. Elle présente également le plan de financement en découlant.

Dépenses		
Nature	Coût HT	Coût TTC
Honoraires architecte du patrimoine	3 500,00	4 200,00
Etudes et diagnostics	1 000,00	1 200,00
Travaux	85 000,00	102 000,00
Montant Total	89 500,00	107 400,00

Recettes		
Nature	Taux en % du HT	Montant
Subvention état - DETR + bonification Contrat de ruralité	45	40 000,00
Subvention Région	22	20 000,00
Département - Service du patrimoine	7	6 000,00
Association - fondation du patrimoine	7	6 000,00
Autofinancement		35 400,00
Montant Total		107 400,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR et bonification du Contrat de ruralité), de la région Rhône Alpes Auvergne, du département – service du patrimoine et de tout autres financeurs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 203 « Restauration de la chapelle de Bellor ».

2020-002

Urbanisme – Carte communale

La Commune dispose actuellement d'une carte communale approuvée en 2005. Ce document de planification permet de délimiter les zones constructibles sans pouvoir y associer un règlement spécifique. Dans le cadre du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) Bourg-Bresse-Revermont, l'allocation foncière qui est attribuée à la commune pour son développement est de 2 ha en extension du tissu urbain 2015. Cette allocation couvre la période 2015-2035. En revanche, le volume de zones classées constructibles dans la carte communale en extension du tissu urbain reste encore très important, de l'ordre de 40 ha. La carte communale est donc incompatible avec le SCOT.

Le SCOT révisé a été approuvé en décembre 2016. En application des dispositions de l'article L.131-6 du CU, les documents de planification communaux ont 3 ans pour

être mis en compatibilité avec le SCOT. Pour gérer cette incompatibilité, après rencontre de la commission urbanisme avec le chargé d'études de la CA3B, M. le Maire présente les 3 solutions envisageables :

- L'abrogation de la CC ;
- La révision de la CC ;
- L'abrogation de la CC et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré, et considérant :

- que l'abrogation simple du document d'urbanisme présente des restrictions trop importantes du fait de la suppression totale de la délimitation des zones constructibles ;

- que l'élaboration d'un PLU est une procédure qui serait incohérente à la position de la commune, notamment au niveau du coût de l'opération ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la révision de la carte communale. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 195.

2020-003

Procédure de mise en péril imminent

M. le Maire informe que la procédure de mise en péril imminent relatif au bâtiment situé route de la Bascule a été lancée à la suite du passage de l'expert nommé par le tribunal administratif compétent. Le montant de ses honoraires s'élève à 1 052.82 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la refacturation de ces honoraires au propriétaire du bâtiment.

Epicerie

M. le Maire présente le courrier de M. Frédéric RUFFIER informant de sa décision de ne pas renouveler le bail commercial du local de l'épicerie à la date du 31 août 2020. Il informe également que deux personnes sont susceptibles de reprendre le commerce. Afin de faciliter la reprise de l'épicerie, le conseil municipal décide de lancer une réflexion sur l'engagement de la commune quant aux travaux dans le local commercial et dans le logement, mais également au niveau financier.

Commission finances, fleurissement et cérémonie

- Chapelle de Bellor : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 20 000.00 € pour les travaux de restauration.

- Stade municipal et WC publics : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 10 000.00 € pour les travaux de mise en accessibilité.

Commission bâtiments, réseaux et urbanisme

- Local pompiers : Le conseil municipal décide de procéder au remplacement du chauffe-eau qui est défectueux. Le devis de l'entreprise ARBANDESBORDES est accepté pour un montant de 575.93 € HT, soit 691.12 € TTC.

- Ecole : En attente du devis de l'entreprise DEDIANNE pour le remplacement du brûleur de la chaudière gaz.

- Stade municipal et WC publics : Mise en accessibilité : Présentation de l'avancement des travaux. Les réunions de chantier ont lieu chaque lundi après-midi.

- Urbanisme – Demande de mise en conformité : Rapport de suivi des différents dossiers. Lors du prochain conseil municipal, l'envoi des procès-verbaux d'infraction sera validé pour les dossiers non régularisés. Ces derniers seront alors transmis au Procureur de la République.

Commissions Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque, Culture et loisirs

- Ecole – Grève du 9 janvier : La garde des enfants a été assurée par les agents communaux (Service minimum d'accueil).

- Réception des bulletins municipaux – Distribution en cours.

- Bibliothèque : Intégration du service communal dans le projet « voix vertes » de la CA3B avec animations le 1^{er} février 2020.

Commission voirie, matériel technique et cimetière

- Cimetière : Constat d'un problème pour la dépose d'urne funéraire dans les nouveaux columbariums. Le règlement intérieur sera modifié pour indiquer les dimensions intérieures des cases du columbarium.

- Aménagement route de la Bascule : Les travaux de reprise pour l'évacuation des eaux de pluie ont été effectués et donnent entière satisfaction.

Divers

- Présentation des permis de construire et déclarations préalables récemment déposés
DP00112419D0019 – PONCET Lucas – Construction d'une piscine – 821 route de la Bascule.

DP00112419D0020 – MOISSONNIER Luc – Installation photovoltaïque - régularisation – 222 chemin des Tronches.

DP0012419D0021 – BERNARD Nicolas – Installation photovoltaïque - régularisation – 337 route de Saint-Nizier.

PC00112419D0010 – BUCHE Franck – Construction maison d'habitation – chemin des Tronches.

PC00112419D0011 – PERTUIZET Jean-Michel – Fermeture d'une terrasse – 652 route de la Bascule.

PC00112419D0012 – VACLE Angy – Transformation garage et abri – 521 route de Varennes.

- Elections municipales 2020 : Préparation du bureau de vote.

Date à retenir

Lundi 20 janvier : Assemblée Générale de l'association « Les amis de Bellor » à 19h00 en mairie.

Mardi 21 janvier : Rencontre avec le SDIS et M. Alain CHAPUIS, conseiller départemental à 18h00 en mairie.

Mercredi 22 janvier : CA3B -Réunion CLECT à 18h30 à Montrevel-en-Bresse.

Vendredi 24 janvier : CA3B - Conférence annuelle des élus à 15h45 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : CA3B – Cérémonie des vœux à 18h30 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : Pompiers – Assemblée générale à 20h00 en mairie.

Mardi 28 janvier : CA3B – Commission finances à 18h00 à Bourg-en-Bresse.

Samedi 1^{er} février : Bibliothèque – Manifestation « Contes de l'après ».

Samedi 8 février : Commission voirie à 9h00 en mairie.

Samedi 8 février : Commission bâtiments à 10h00 en mairie.

Lundi 17 février : Commission finances à 18h00 en mairie.

Samedi 22 février : 100 ans de M. Gaston PRELY.

Dimanche 15 mars : Elections municipales 1^{er} tour.

Dimanche 22 mars : Elections municipales 2^{ème} tour.

Date du prochain conseil municipal le vendredi 21 février 2020 à 19h00

Mr le Maire,

Pierre RIONDY

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 15 janvier 2020

Répertoire des délibérations

Numéro de délibération	Objet
2020-001	Chapelle de Bellor – Validation de plan de financement et demandes de subventions
2020-002	Urbanisme – Carte communale
2020-003	Procédure de mise en péril imminent

Emargement des Conseillers Municipaux présents

NOM Prénom	Absent	Procuration à	Signature
RIONDY Pierre			
POIRIER Corinne			
FION Bernard			
PROST Isabelle			
PRABEL Jean-Claude			
PERTUIZET Dominique			
FAVIER Monique			
FERRIER Olivier			
BEREZIAT Fanny			
BAILLET Frédéric			
PIZZINI Laetitia			
LAYAT Claude			

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 15 janvier 2020

Secrétaire de séance : Corinne POIRIER

Le conseil municipal, réuni le 15 janvier 2020 à 19h00 sous la présidence de M. Pierre RIONDY, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 6 décembre 2019 à l'unanimité.

2020-001

Chapelle de Bellor – Validation du plan de financement et demandes de subventions

Mme Isabelle PROST expose le dossier de conseil élaboré par M. KIENLEN du cabinet d'architecte GERBE sur les travaux de rénovation de la chapelle. Elle présente également le plan de financement en découlant.

Dépenses		
Nature	Coût HT	Coût TTC
Honoraires architecte du patrimoine	3 500,00	4 200,00
Etudes et diagnostics	1 000,00	1 200,00
Travaux	85 000,00	102 000,00
Montant Total	89 500,00	107 400,00

Recettes		
Nature	Taux en % du HT	Montant
Subvention état - DETR + bonification Contrat de ruralité	45	40 000,00
Subvention Région	22	20 000,00
Département - Service du patrimoine	7	6 000,00
Association - fondation du patrimoine	7	6 000,00
Autofinancement		35 400,00
Montant Total		107 400,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR et bonification du Contrat de ruralité), de la région Rhône Alpes Auvergne, du département – service du patrimoine et de tout autres financeurs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 203 « Restauration de la chapelle de Bellor ».

2020-002

Urbanisme – Carte communale

La Commune dispose actuellement d'une carte communale approuvée en 2005. Ce document de planification permet de délimiter les zones constructibles sans pouvoir y associer un règlement spécifique. Dans le cadre du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) Bourg-Bresse-Revermont, l'allocation foncière qui est attribuée à la commune pour son développement est de 2 ha en extension du tissu urbain 2015. Cette allocation couvre la période 2015-2035. En revanche, le volume de zones classées constructibles dans la carte communale en extension du tissu urbain reste encore très important, de l'ordre de 40 ha. La carte communale est donc incompatible avec le SCOT.

Le SCOT révisé a été approuvé en décembre 2016. En application des dispositions de l'article L.131-6 du CU, les documents de planification communaux ont 3 ans pour

être mis en compatibilité avec le SCOT. Pour gérer cette incompatibilité, après rencontre de la commission urbanisme avec le chargé d'études de la CA3B, M. le Maire présente les 3 solutions envisageables :

- L'abrogation de la CC ;
- La révision de la CC ;
- L'abrogation de la CC et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré, et considérant :

- que l'abrogation simple du document d'urbanisme présente des restrictions trop importantes du fait de la suppression totale de la délimitation des zones constructibles ;

- que l'élaboration d'un PLU est une procédure qui serait incohérente à la position de la commune, notamment au niveau du coût de l'opération ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la révision de la carte communale. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 dans l'opération 195.

2020-003

Procédure de mise en péril imminent

M. le Maire informe que la procédure de mise en péril imminent relatif au bâtiment situé route de la Bascule a été lancée à la suite du passage de l'expert nommé par le tribunal administratif compétent. Le montant de ses honoraires s'élève à 1 052.82 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la refacturation de ces honoraires au propriétaire du bâtiment.

Epicerie

M. le Maire présente le courrier de M. Frédéric RUFFIER informant de sa décision de ne pas renouveler le bail commercial du local de l'épicerie à la date du 31 août 2020. Il informe également que deux personnes sont susceptibles de reprendre le commerce. Afin de faciliter la reprise de l'épicerie, le conseil municipal décide de lancer une réflexion sur l'engagement de la commune quant aux travaux dans le local commercial et dans le logement, mais également au niveau financier.

Commission finances, fleurissement et cérémonie

- Chapelle de Bellor : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 20 000.00 € pour les travaux de restauration.

- Stade municipal et WC publics : Attribution d'une subvention par la Région Rhône Alpes d'un montant de 10 000.00 € pour les travaux de mise en accessibilité.

Commission bâtiments, réseaux et urbanisme

- Local pompiers : Le conseil municipal décide de procéder au remplacement du chauffe-eau qui est défectueux. Le devis de l'entreprise ARBANDESBORDES est accepté pour un montant de 575.93 € HT, soit 691.12 € TTC.

- Ecole : En attente du devis de l'entreprise DEDIANNE pour le remplacement du brûleur de la chaudière gaz.

- Stade municipal et WC publics : Mise en accessibilité : Présentation de l'avancement des travaux. Les réunions de chantier ont lieu chaque lundi après-midi.

- Urbanisme – Demande de mise en conformité : Rapport de suivi des différents dossiers. Lors du prochain conseil municipal, l'envoi des procès-verbaux d'infraction sera validé pour les dossiers non régularisés. Ces derniers seront alors transmis au Procureur de la République.

Commissions Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque, Culture et loisirs

- Ecole – Grève du 9 janvier : La garde des enfants a été assurée par les agents communaux (Service minimum d'accueil).

- Réception des bulletins municipaux – Distribution en cours.

- Bibliothèque : Intégration du service communal dans le projet « voix vertes » de la CA3B avec animations le 1^{er} février 2020.

Commission voirie, matériel technique et cimetière

- Cimetière : Constat d'un problème pour la dépose d'urne funéraire dans les nouveaux columbariums. Le règlement intérieur sera modifié pour indiquer les dimensions intérieures des cases du columbarium.

- Aménagement route de la Bascule : Les travaux de reprise pour l'évacuation des eaux de pluie ont été effectués et donnent entière satisfaction.

Divers

- Présentation des permis de construire et déclarations préalables récemment déposés
DP00112419D0019 – PONCET Lucas – Construction d'une piscine – 821 route de la Bascule.

DP00112419D0020 – MOISSONNIER Luc – Installation photovoltaïque - régularisation – 222 chemin des Tronches.

DP0012419D0021 – BERNARD Nicolas – Installation photovoltaïque - régularisation – 337 route de Saint-Nizier.

PC00112419D0010 – BUCHE Franck – Construction maison d'habitation – chemin des Tronches.

PC00112419D0011 – PERTUIZET Jean-Michel – Fermeture d'une terrasse – 652 route de la Bascule.

PC00112419D0012 – VACLE Angy – Transformation garage et abri – 521 route de Varennes.

- Elections municipales 2020 : Préparation du bureau de vote.

Date à retenir

Lundi 20 janvier : Assemblée Générale de l'association « Les amis de Bellor » à 19h00 en mairie.

Mardi 21 janvier : Rencontre avec le SDIS et M. Alain CHAPUIS, conseiller départemental à 18h00 en mairie.

Mercredi 22 janvier : CA3B -Réunion CLECT à 18h30 à Montrevel-en-Bresse.

Vendredi 24 janvier : CA3B - Conférence annuelle des élus à 15h45 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : CA3B – Cérémonie des vœux à 18h30 à Bourg-en-Bresse – Ainterexpo.

Vendredi 24 janvier : Pompiers – Assemblée générale à 20h00 en mairie.

Mardi 28 janvier : CA3B – Commission finances à 18h00 à Bourg-en-Bresse.

Samedi 1^{er} février : Bibliothèque – Manifestation « Contes de l'après ».

Samedi 8 février : Commission voirie à 9h00 en mairie.

Samedi 8 février : Commission bâtiments à 10h00 en mairie.

Lundi 17 février : Commission finances à 18h00 en mairie.

Samedi 22 février : 100 ans de M. Gaston PRELY.

Dimanche 15 mars : Elections municipales 1^{er} tour.

Dimanche 22 mars : Elections municipales 2^{ème} tour.

Date du prochain conseil municipal le vendredi 21 février 2020 à 19h00

Mr le Maire,

Pierre RIONDY

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 15 janvier 2020

Répertoire des délibérations

Numéro de délibération	Objet
2020-001	Chapelle de Bellor – Validation de plan de financement et demandes de subventions
2020-002	Urbanisme – Carte communale
2020-003	Procédure de mise en péril imminent

Emargement des Conseillers Municipaux présents

NOM Prénom	Absent	Procuration à	Signature
RIONDY Pierre			
POIRIER Corinne			
FION Bernard			
PROST Isabelle			
PRABEL Jean-Claude			
PERTUIZET Dominique			
FAVIER Monique			
FERRIER Olivier			
BEREZIAT Fanny			
BAILLET Frédéric			
PIZZINI Laetitia			
LAYAT Claude			